

Tout Personnel	Mars 2022 - n° 301
Habillement et port des galons	

Un projet d'instruction habillement « haut en couleur ».

Lors de son tristement célèbre passage par notre établissement public, M. Dubreuil ancien DG a jugé bon de « casser » l'image du forestier. Sous le prétexte, depuis remis en cause, de nous assurer une meilleure visibilité et de transformer notre tenue de travail en un semblant d'Equipement de Protection Individuelle (EPI), nous voilà devenus **ROUGE** et **VERT** ! A défaut d'être identifiables en tant que forestiers dépositaires de l'autorité publique, méfiez-vous, vous pourriez bien être confondus avec un vendeur dans les rayons du SPAR ou un supporter du Portugal perdu en forêt...

Finalement, il semblerait que l'abandon du bicolore ait fini par être acté : dommage que cette décision ait dû attendre la distribution nationale de toute la première mise bicolore. Cet abandon avait pourtant été demandé avant même le lancement du marché par vos représentants. Espérons au moins qu'afin d'économiser du temps, de l'argent et de conserver une certaine crédibilité aux personnels, la DG prenne désormais l'attache de vos représentants pour traiter des futures questions d'habillement.

Ce sont malheureusement les personnels de terrain qui payent ce fiasco puisqu'ils attendent encore et toujours d'être dotés d'un vestiaire complet et adapté.



La proposition d'Instruction par la direction souligne bien la déconnexion totale entre la réalité de terrain et nos dirigeants. Apparemment il y aurait :

- des journées de travail de terrain,
- des journées de représentation,
- des journées chaudes,
- et même des journées froides !

Et la note de préciser : « *tout personnel en situation de travail doit porter une tenue conforme et adaptée à ses différentes activités* ».

Et la réponse d'un de vos directeurs à la question : « *comment fait-on après un martelage si on ne souhaite pas rencontrer les élus habillés en rouge et vert ?* »

Hé bien c'est pourtant simple : « *on se change dans sa voiture !* »

Effectivement on vous entend d'ici vous plaindre : « *niveau intimité on a vu mieux !* », « *une Fiat panda ce n'est pas top comme cabine d'essayage !* », « *ça va être sympa par températures négatives !* »... C'est fou on nous donne de nouveaux effets inadaptés après trois ans d'attente et on trouve encore et toujours le moyen de se plaindre !!!

Le bruit court que les sensations de froid éprouvées par certaines et certains seraient compensées par des achats de sous-vêtements chauds de type caleçon... Mais où s'arrêteront-ils ? Et pour le chaud, des ciseaux pour couper les manches non ? Stop au gâchis d'image, de temps et d'argent ! Que la commission habillement se réunisse et travaille rapidement à un vestiaire digne de ce nom et de notre métier de forestier.

En conclusion, nous voilà doté d'un demi-vestiaire haute visibilité mais que l'on doit forcément porter avec un gilet fluo par-dessus si on veut respecter les textes règlementaires en matière de port d'EPI.

Mais si le ton de ce papier se veut humoristique (il faut bien essayer d'en sourire), il ne doit pas occulter le vrai malaise que beaucoup d'entre vous ressentent à travers le port de ces habits. Nous recevons depuis quelques temps de nombreux témoignages en rapport avec l'habillement ; n'hésitez pas à nous faire part de votre ressenti et à vous rapprocher de vos représentants.

Et puis si jamais vous tombez sur une infraction :

La tenue rouge et verte n'étant pas adaptée à notre mission police et bien priez le contrevenant de bien vouloir vous attendre quelques minutes pendant que vous retournez vous vêtir de la tenue adéquate dans votre VA.

On n'est reconnu ni par les usagers ni par les contrevenants, on a froid, on transforme nos VA en dressing, on veut nous imposer de ne plus respecter les textes en vigueur en matière de port de galons et écussons. Bref cette instruction est une VRAIE réussite !

Au sujet justement du chapitre « **port des galons et écussons** ».



La DG fait circuler dans les DT des consignes écrites non signées visant à interdire le port des galons hors « *missions de police* ». C'est à la lecture de ces quelques consignes que tu découvres, une fois de plus, que notre DG compte dans ses rangs des personnels qui ne savent pas ce que les personnels de terrain font tous les jours dans le cadre de l'application des notes de services et instructions !

Il faut d'abord comprendre que « *galons* » est à remplacer par « *insigne de grade* » et « *écusson* » par « *plaque police* ». Il faut également comprendre que manifestement, lorsque la DG écrit « *police* », elle pense « *police pilotée* ». Alors tu as compris que la DG veut cacher aux yeux de tous que nombre d'entre nous sont des forestiers fonctionnaires assermentés et commissionnés !

Mais voilà, il y a un petit problème : les insignes de grade et l'uniforme sont intimement liés et confondus. On ne présentera pas ici d'analyse juridique (bien qu'elle soit prête) mais les insignes de grade font partie des tenues réglementaires que doivent porter les TSF/CATE assermentés et commissionnés ? Tout comme les IAE !

La DG ne peut pas interdire ni limiter leur port !

Et oui, dans l'exercice de leurs fonctions, les fonctionnaires assermentés et commissionnés de l'Office national des forêts doivent porter leurs insignes de grade et la « plaque police » afin d'être immédiatement identifiables en tant qu'agents dépositaires de l'autorité publique. C'est le sens de la notion « *muni des insignes extérieurs et apparents de sa qualité* ». Cette notion est essentielle au quotidien pour que les agents en question puissent exercer leurs missions dans les meilleures conditions de sécurité !

Et enfin, une considération à prendre en compte : un fonctionnaire assermenté et commissionné de l'Office national des forêts met en œuvre ses fonctions de police judiciaire **quotidiennement**. Cette évidence est rappelée dans l'instruction 17-T-91 : la recherche et la constatation des infractions sont une composante de la surveillance générale. Seulement, il faut connaître les instructions !

Mais arrivé au terme de ces règles, tu as compris que la DG voulait gommer le statut honteux de fonctionnaire à l'ONF !

Nous aussi, comme la DG, nous ne voulons aucune différence avec nos collègues de droit privé ! **En revanche, plutôt que d'annihiler les prérogatives des fonctionnaires dans l'exercice de leurs missions, nous revendiquons que nos collègues contractuels soient fonctionnarisés. Nous voulons que nos collègues salariés de terrain soient affectés sur un triage, pleinement assermentés et commissionnés pour pouvoir, tous les jours, remplir toutes les missions que requiert la gestion durable des forêts publiques !!!**

...Et si on t'embête ou on te met la pression parce que tu as mis tes insignes de grade... Appelle nous !